

Demande d'adoption de normes de fiabilité

R-3944-3949-3957-2015

Séance de travail Bloc VI

10 novembre 2016

ORDRE DU JOUR

1. Norme BAL-001-2 : Performance du contrôle de l'équilibrage de la puissance active

- Clarifications relatives à l'application de cette norme, notamment en ce qui a trait aux services de régulation visés et à la question du groupe de partage de réserve réglante.
- Clarifications relatives à la date d'entrée en vigueur de la norme.

2. Norme BAL-003-1 : Réponse en fréquence et réglage de la compensation en fréquence

- Clarifications relatives à l'exigence E2 portant sur l'ordonnance de la NERC de changer les réglages.
- Pertinence de l'application des exigences E2, E3 et E4 pour l'Interconnexion Québec.
- Clarifications relatives à la date d'entrée en vigueur de la norme.

3. Norme INT-004-3 : Transferts dynamiques

- Clarification relative à l'exigence E3 portant sur la référence à l'inscription de pseudo-interconnexion au registre de la NAESB.
- Pertinence de l'ajout d'une disposition particulière à A4, Applicabilité, Fonctions dans l'Annexe Québec.

4. Norme INT-006-4 : Évaluation des transactions d'échange

Aucun commentaire relatif à cette norme.

5. Norme INT-009-2: Mise en œuvre d'un échange

Aucun commentaire relatif à cette norme.

6. **Norme INT-010-2 : Soumission ou modification d'un échange d'énergie pour la fiabilité**

Aucun commentaire relatif à cette norme.

7. **Norme INT-011-1 : Suivi des transactions à l'intérieur d'une zone d'équilibrage**

Aucun commentaire relatif à cette norme.

8. **Norme MOD-001-1a : Capacité disponible du réseau de transport**

- Précisions sur la méthodologie de calcul des capacités de transfert et celle décrite à l'appendice «C» des Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec¹ approuvés par la Régie.

9. **Norme MOD-029-1a : Méthodologie par chemin de transport spécifique**

- Précisions sur les pré-requis à l'adoption, notamment la norme MOD-004.
- Précisions sur la méthodologie de calcul des capacités de transfert (par chemin de transport spécifique) et décrite à l'appendice «C» des Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec² approuvés par la Régie.
- Discussions portant sur les implications, le cas échéant, de différences entre cette norme, soumise pour adoption, et la méthodologie décrite à l'appendice «C» des Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec³ approuvés par la Régie.
- Clarifications relatives à la date d'entrée en vigueur de la norme.

10. **Norme MOD-008-1 : Méthodologie de calcul de la marge de fiabilité de transport (TRM)**

- Clarifications relatives au champ d'application de la norme : proposition d'ajout d'une disposition particulière mentionnant que la norme ne s'applique qu'au réseau **RTP**, tel que dans les normes MOD-001-1a, MOD-029-1a et MOD-030-2.
- Clarifications relatives à la date d'entrée en vigueur de la norme.

11. **Norme MOD-030-2 : Méthodologie des interfaces de transit**

¹ Appendice C - Méthodologie pour évaluer la capacité de transfert disponible

² Appendice C - Méthodologie pour évaluer la capacité de transfert disponible

³ Appendice C - Méthodologie pour évaluer la capacité de transfert disponible

12. Norme PER-004-2: Coordination de la fiabilité- Dotation en personnel

- Clarifications relatives au retrait de l'exigence E2 de la norme PER-004-2 lors de l'entrée en vigueur de l'exigence E3 de la norme PER-005-1.

13. Général

- Identification des coquilles
- Varia